



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FOURNITURE ET LIVRAISON
D'ARTICLES DE BUREAU, D'ENVELOPPES,
PAPIER D'IMPRESSION ET IMPRIMÉS - LOT N°2
: PAPIER D'IMPRESSION, PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ INAPA**

**DÉCISION N° DM-23-237
EN DATE DU 02 JUIN 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'appel public à concurrence transmis au BOAMP et au JOUE en date du 23 mars 2023 relatif aux fournitures et livraisons d'articles de bureau, d'enveloppes, papier d'impression et imprimés ;

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre qui s'est déroulée le 11 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société INAPA, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société INAPA sise 11, rue de la Nacelle 91813 CORBEIL-ESSONNES et représentée par Monsieur Gil SOUHAIT, Directeur des Ventes, le marché relatif aux fournitures et livraisons d'articles de bureau, d'enveloppes, papier d'impression et imprimés – Lot n°2 : Papier d'impression.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commandes avec un montant maximum annuel est fixé à 40 000,00 € HT.

L'accord-cadre est traité sur la base du Bordereau des prix unitaires.

La durée du marché est fixée à 1 an compter de la notification du marché, et reconductible de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230602-lmc1H10861H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/06/2023
Date de Publication : 02/06/2023

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230602-lmc1H10861H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/06/2023
Date de Publication : 02/06/2023